

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 8 février 2021, à 19 heures 30 par visioconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ACCEPTATION/TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS :

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 89-2021 du 3 février 2021 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 12 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom;

2021-02-30

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le service de visioconférence Zoom.

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 5 février 2021;

2021-02-31

Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Étienne Bergeron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JANVIER 2021 :

2021-02-32 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2021-02-33 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus au 31 janvier 2021 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2021-02-34 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 85 541,57 \$ (dépôt direct des salaires) et de 522 960,01 \$ pour le mois de janvier 2021 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - JANVIER 2021 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis au 31 janvier 2021 par le service de l'urbanisme.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 janvier 2021.

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019 préparé par le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE DE MONSIEUR MARIO POISSON :

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'une résidence unifamiliale isolée et à conserver l'autre partie des terres à vocation agricole à des fins d'exploitation;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC/ DEMANDE DE MONSIEUR MARIO POISSON : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement visé pour la résidence se situe dans une zone où le potentiel agricole est limité;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture est conforme à la réglementation d'urbanisme de la Ville de Warwick;

CONSIDÉRANT QU'en regard de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1. Le projet soumis n'imposera pas plus de contraintes au niveau des distances séparatrices envers les établissements de production animale et pour l'épandage des fumiers et lisiers;
2. Il n'y a pas d'espaces disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire à la demande de Monsieur Poisson;

2021-02-35 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la demande d'autorisation de monsieur Mario Poisson et recommande l'acceptation à la *Commission de protection du territoire agricole du Québec*.

Adoptée.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC/RECONDUCTION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2021-2022 :

CONSIDÉRANT QUE la *Société d'habitation du Québec* a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la municipalité de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

2021-02-36 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick signifie à la *Société d'habitation du Québec* sa volonté de participer à la programmation 2021-2022 du programme *Rénovation Québec*;

QUE ce conseil désire adhérer au Volet « intervention sur l'habitation » et demande un budget de 100 000 \$ qui sera assumé en parts égales par la Ville de Warwick et la *Société d'habitation du Québec*.

Adoptée.

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO 07 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2021-02-37 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet de résolution numéro 07 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 07 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) : (SUITE)

QUE le présent projet de résolution numéro 07 a pour objet de donner une autorisation en vertu du Règlement numéro 277-2019 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin de permettre :

- La réalisation d'un projet résidentiel dérogatoire aux usages et aux normes permis dans les zones H-26 et H-27;
- Pour ce projet, que certaines dispositions des règlements de zonage numéro 270-2019 et de lotissement numéro 271-2019 ne soient pas respectées et qu'elles soient substituées par les critères de la résolution numéro 07;

QU'étant donné l'urgence de la situation et que les assemblées de consultation publique sont interdites en zone rouge, toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, dans les quinze (15) jours suivant la publication de l'avis public;

QUE copie du projet de résolution est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

ADOPTION/PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2021-02-38

Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le premier projet du règlement de zonage numéro 319-2021;

QUE le présent projet de règlement numéro 319-2021 aura pour objet de permettre le service de garages et d'équipement d'entretien pour le transport par véhicule lourd et de modifier certaines dispositions dans la zone C-20;

QU'étant donné l'urgence de la situation et que les assemblées de consultation publique sont interdites en zone rouge, toute personne pourra transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, dans les quinze (15) jours suivant la publication de l'avis public;

QUE copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION/PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2023 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION/PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2023 : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

2021-02-39

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée.

KEZBER/RENOUVELLEMENT DE LA BANQUE DE SERVICES (100 HEURES) :

2021-02-40

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'une banque d'heures au montant de 11 900 \$ plus les taxes applicables, représentant cent (100) heures de services pour le support technique du système informatique avec la compagnie *Kezber*.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

RENOUVELLEMENT/POLITIQUE DES POMPIERS VOLONTAIRES 2021-2025 :

2021-02-41

Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

RENOUVELLEMENT/POLITIQUE DES POMPIERS VOLONTAIRES 2021-2025 : (SUITE)

QUE ce conseil accepte de renouveler la politique relative à la gestion et à l'administration d'un service de protection contre les incendies en vigueur du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025 avec une indexation annuelle des salaires de 2 %, ci-annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

VILLE DE PRINCEVILLE/ACCEPTATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES POUR LA PROTECTION INCENDIE :

2021-02-42 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à signer une entente d'entraide intermunicipale établissant une fourniture mutuelle de services pour la protection incendie avec la Ville de Princeville se terminant le 31 décembre 2022 et renouvelable automatiquement par période successive de trois (3) ans, à moins que l'une des parties informe, par courrier recommandé ou certifié à l'autre partie, de son intention d'y mettre fin, au moins six (6) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

HYDRO-QUÉBEC/DEMANDE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC :

2021-02-43 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick achète sept (7) lampadaires au DEL incluant tous les accessoires au montant estimatif de 3 955 \$ plus les taxes applicables chez *JC Électrique* de Warwick et à installer sur les poteaux d'*Hydro-Québec* situés sur les rues Brindle, Ménard, du Cimetière et du Verger, et ce, tel que montré au croquis ci-annexé à la présente;

QUE la Ville de Warwick accepte de payer à *Hydro-Québec* les coûts fixes d'installation au montant de 440 \$ plus les taxes applicables pour chacun des lampadaires.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

CONTRAT/ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS, PARCS ET BLOCS SANITAIRES :

2021-02-44 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

CONTRAT/ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS EXTÉRIEURS, PARCS ET BLOCS SANITAIRES : (SUITE)

QUE la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Catherine Marcotte, soit autorisée à octroyer le contrat pour effectuer l'entretien des terrains sportifs et des parcs municipaux pour la saison estivale 2021, soit de mai à septembre;

QUE le travail sera effectué sur une base contractuelle au montant forfaitaire de 4 500 \$, payable en cinq (5) versements égaux le 15 de chaque mois à partir du 15 mai 2021.

Adoptée.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE LOISIRS ET CULTURE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a proposé aux municipalités avoisinantes de conclure une entente permettant à leurs contribuables d'accéder aux différents services de loisirs et culture au même coût qu'un citoyen de Warwick;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas où une entente ne serait pas conclue, les citoyens des municipalités environnantes devront payer les coûts réels en plus des frais d'inscription de base lors de toute inscription à une activité de loisirs et culture;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 21-02-2917 adoptée le 1^{er} février 2021, la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick a accepté de conclure une entente loisirs et culture avec la Ville de Warwick pour une période de deux (2) ans;

2021-02-45 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure une entente loisirs et culture de deux (2) ans à compter du 1^{er} janvier 2021 avec la municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, selon le protocole d'entente annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

TOURISME CENTRE-DU-QUÉBEC/RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2021 :

2021-02-46 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick renouvelle sa cotisation annuelle à *Tourisme Centre-du-Québec* pour l'année 2021 et les années subséquentes et en autorise le paiement au montant de 363,75 \$ plus les taxes applicables auquel un rabais solidarité de 25 % a été accordé.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2021-02-47 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 18 janvier au 5 février 2021 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 313-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2021-02-48 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois, appuyée par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 313-2020 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 316-2020 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2021 :

2021-02-49 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 316-2020 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2021.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 07 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2021-02-50 Je, soussigné, monsieur Charles Martel, conseiller, dépose un projet de résolution et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présentée la résolution numéro 07 concernant le Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution aura pour objet de donner une autorisation en vertu du Règlement numéro 277-2019 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Cette autorisation vise à permettre :

- La réalisation d'un projet résidentiel dérogatoire aux usages et aux normes permis dans les zones H-26 et H-27;
- Pour ce projet, que certaines dispositions des règlements de zonage numéro 270-2019 et de lotissement numéro 271-2019 ne soient pas respectées et qu'elles soient substituées par les critères de la résolution numéro 07.

Charles Martel

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 318-2021 FIXANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE WARWICK :

2021-02-51 Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement fixant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Warwick.

Pascal Lambert

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2021-02-52 Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 270-2019 afin de permettre le service de garages et d'équipement d'entretien pour le transport par véhicule lourd et de modifier certaines dispositions dans la zone C-20.

Noëlla Comtois

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Quelques questions du journaliste, monsieur Matthew Vachon concernant le projet de développement domiciliaire dans le secteur des rues Turcotte et Martel.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2021-02-53 À vingt heures quinze minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Diego Scalzo, maire
Président